



Mairie de Plainval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 05 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, adjoint au Maire.

Date de Convocation : 27/08/2025
Date d'affichage : 27/08/2025
Membres en Exercice : 9
Membres Présents : 6
Membres votants : 8

Présents : Monsieur Taylor BETHELMY, et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Gwenaëlle LEROY, Katia VARESI, Marjorie DARCAIGNE et Coralie ALIZARD, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Absents excusés/pouvoirs : Messieurs Franck JONCKHEERE, Samuel DOVERGNE

Absents non excusés : Monsieur Joël GALEK

Secrétaire de séance : Gwenaëlle LEROY

DM 1 – Investissement

Délibération n°
28-2025

Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits à la section d'investissement, en dépense.

Article	Opération	BP 2025	DM	BP + DM
2151	122	0, 00 €	34 000 €	34 000 €

Le montant total de la décision modificative correspond à la totalité des 3 factures de travaux d'enrobé pour les trottoirs communaux effectués en début d'année 2025.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement conformément au tableau présenté ci-dessus.
AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.

Plainval, le 05 septembre 2025
Le Maire,
Samuel DOVERGNE

